

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan protéines

Les producteurs de luzerne déshydratée recevront 150 €/ha pour la récolte 2015

Dans le cadre du re-couplage partiel dont la luzerne déshydratée bénéficie avec le plan protéines, la dotation de 8 millions d'euros annuels se traduit par un **soutien direct de 150 €/hectare** pour la récolte 2015, après transfert de 3% du premier pilier vers le second pilier de la politique agricole commune. C'est le montant maximum de l'aide qui avait été notifié à la Commission européenne. C'est un signal très positif pour la filière.

Cette aide qui s'entend avant modulation vient s'ajouter aux Droits à Paiement Unique des exploitations concernées. C'est un mécanisme mis en place depuis la récolte 2013 pour encourager la filière luzerne déshydratée. Le paiement des aides couplées 2015 est en cours, les surfaces éligibles et retenues seront connues définitivement à l'issue de ces paiements.

Rappelons que le plan protéines constitue un encouragement à la production de luzerne déshydratée considérée comme l'une des solutions durables à l'autonomie durable en protéines des élevages européens.

Contact presse : Arnaud CAMUSET
Tél. 01 44 17 58 21
arnaud.camuset@coopdefrance.coop
www.coopdefrance.coop

Coop de France Déshydratation en bref :

Président : Eric Masset

Directeur: Eric Guillemot

La luzerne déshydratée en chiffres :

- 10 coopératives
- 6 300 agriculteurs
- 68 000 hectares
- 24 usines
- 1 500 emplois
- 700 000 t de granulés (60%) et balles (40%)